

Bulletin de souscription

au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Le Pois Tout Vert

Cette demande d'accès au sociétariat est strictement personnelle.
Merci de rédiger la demande au nom de la personne qui effectuera les règlements.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,

Nom Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance Lieu de naissance

représentant, le cas échéant, la personne morale :

Adresse

Code postal Ville

Tel E-mail

Catégorie choisie :

consommateurs salariés producteurs partenaires

Numéro de carte solidaire

Après avoir pris connaissance des statuts de la société LE POIS TOUT VERT (document disponible au siège social de la coopérative) sous sa forme de SA SCIC,

en approuvant les termes et le contenu, et en y adhérant intégralement et sans réserve, déclare souscrire part(s) sociale(s) de 100 euros de valeur nominale.

Je déclare libérer ma souscription, soit la somme de euros, en numéraire en totalité, que je verse ce jour par chèque joint (à l'ordre du Pois Tout Vert) au présent bulletin de souscription.

Conformément à la loi française informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, chaque client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès aux informations le concernant, d'un droit de les faire rectifier ou compléter si elles sont inexactes ou incomplètes, d'un droit de s'opposer à leur transmission à des tiers, d'un droit de portabilité, d'un droit de s'opposer sans frais à ce qu'elles soient utilisées pour lui adresser des sollicitations commerciales, d'un droit de suppression des données et, plus généralement, d'un droit de s'opposer à toute forme de traitement tel que défini à l'alinéa 3 de l'article 2 de la dite loi. Pour cela, il suffit d'en faire la demande écrite à la société SA SCIC Le Pois Tout Vert – 20 rue de Bonneuil Matours – 86000 Poitiers. Les informations collectées sont uniquement destinées à la société SA SCIC LE POIS TOUT VERT.

**Bénéficiez de 10% de remise
sur vos achats lors de deux
journées privilèges par an :**
- à la date d'anniversaire de
notre coopérative (octobre)
- à la date d'anniversaire de
notre passage en SCIC (mai)

(après validation de votre
souscription par le
Conseil d'Administration).

**Apport possible en
comptes courants
d'associés rémunérés**
(à hauteur de 3% en 2022).

